



Chef-lieu de Canton  
(Val-de-Marne)

Boissy-Saint-Léger,  
Le 26 mai 2023

## LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 25 MAI 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

### CENTRE SOCIAL

- N°2023-31 : Attribution des subventions au titre de l'exercice 2023 aux associations portant un projet dans le cadre du contrat de ville.  
*Adopté à l'unanimité.*

### CULTURE

- N°2023-32 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les amis de Léo en Val-de-Marne ».  
*Adopté à l'unanimité.*

### PETITE ENFANCE

- N°2023-33 : Autorisation donnée au maire de signer la convention d'objectifs et de financement n°202300092 - aide au fonctionnement au titre du soutien à la petite enfance, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.  
*Adopté à l'unanimité.*

### INFORMATIQUE

- N°2023-34 : Demande d'adhésion de la ville de Noisseau au syndicat Infocom'94.  
*Adopté à l'unanimité.*

### FINANCES

- N°2023-35 : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupements de commandes entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), ses communes et établissements membres et le Syndicat Mixte de Traitement Des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM).  
*Adopté à l'unanimité.*
- N°2023-36 : Autorisation donnée au maire de signer les marchés relatifs à l'achat de fournitures pédagogiques pour les écoles, centres de loisirs et divers services municipaux.  
*Adopté à l'unanimité avec quatre abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel).*

### URBANISME

- N°2023-37 : Autorisation donnée au maire de déposer les autorisations nécessaires pour l'aménagement de la boutique éphémère.  
*Adopté à l'unanimité.*



Le maire

Regis CHARBONNIER